

CONDITIONS GENERALES DES DONATIONS

Vous venez de vous connecter sur le site [www. association-ihssane.org](http://www.association-ihssane.org) de l'association **AL IHSSANE**. Vous devez lire attentivement les dispositions qui vont suivre car elles constituent un contact établissant les conditions générales des dons de l'association **AL IHSSANE**.

Le « clic » que vous exécuterez après avoir rempli votre bon de paiement constitue la validation de votre don et vaudra acceptation irrévocable des présentes conditions générales.

En conséquences, vous ne pouvez faire un don que si vous acceptez les conditions prévues ci-dessous.

1. Préambule

Les conditions générales de donation suivantes régissent l'ensemble des transactions établies sur le catalogue web de L'association AL IHSSANE. Tout don passé sur ce site suppose du client son acceptation inconditionnelle et irrévocable de ces conditions.

2. Objet

Le présent contrat est un contrat à distance qui a pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des dons pour L'association AL IHSSANE, sur Internet, par l'intermédiaire de la plate-forme.

3. Mode de paiement

Pour régler votre don, vous choisissez le moyen de paiement parmi ceux proposés par L'association AL IHSSANE au niveau de la page des dons.

Dans ce cas, la remise de la transaction pour débit de votre compte est effectuée dans la journée qui suit la date de la confirmation de transaction.

Vos paiements Multi-canaux sont sécurisés par le Centre Monétique Interbancaire (CMI) qui offre un service de paiement entièrement sécurisé.

Le Donateur garantit l'Association AL IHSSANE qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du Don.

En cas de paiement par carte bancaire, les dispositions relatives à l'utilisation frauduleuse du moyen de paiement prévues dans les conventions conclues entre le Donateur et l'émetteur de la carte entre l'Association AL IHSSANE et son établissement bancaire s'appliquent.

4. Preuve des transactions payés par carte bancaire

Les données enregistrées par le CMI sur la plate-forme de paiement Multi-canal pour le compte de l'Association AL IHSSANE constituent la preuve de l'ensemble des transactions commerciales passées entre vous et l'Association AL IHSSANE.